



Élections : la ville met en oeuvre un protocole d'hygiène exceptionnel

Les élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars prochains. Compte-tenu de la situation sanitaire actuelle liée au Coronavirus COVID-19 et afin qu'elles se déroulent dans les meilleures conditions possibles, la Ville de Trappes-en-Yvelines mettra en oeuvre un protocole d'hygiène exceptionnel en conformité avec les directives fixées par le Ministère de l'Intérieur.

Ainsi,

- Les 14 bureaux de vote seront, comme à l'accoutumée, nettoyés et désinfectés la veille et le lendemain des scrutins.
- Les toilettes, les surfaces et le matériel seront régulièrement nettoyés tout au long des deux journées de scrutin.

- Les sanitaires ou des distributeurs de gel hydro-alcoolique seront mis à disposition des votants dans chacun des bureaux pour se laver les mains.
- En terme d'aménagement, les bureaux de vote seront configurés pour éviter les situations de promiscuité prolongée. À chaque étape de son parcours au sein du bureau, l'électeur devra pouvoir être maintenu à une distance suffisante de chaque personne, soit un mètre environ.
- Des stylos neufs seront mis à disposition pour chaque électeur, si celui-ci le souhaite.
- Un électeur portant un masque chirurgical ne pourra être autorisé à voter que dans le cas où il est identifiable malgré le port de ce masque. Dans le cas contraire, il devra l'enlever afin de vérifier son identité et ne pourra pas voter en cas de refus de sa part.

Avoir les bons réflexes !

- Se laver les mains avant et après le vote.
- Limiter les contacts physiques avec les autres votants et les membres du bureau de vote.
- Ramener son propre stylo d'encre bleue ou noire indélébile pour émarger.
- Éviter les pics d'affluence (ouverture du bureau de vote, fin de matinée et à partir de 16h).

ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2020

Coronavirus COVID-19

Pour voter, les bons gestes à adopter

Si vous le souhaitez, vous pouvez apporter :

- **Votre stylo pour émarger** (stylo bleu ou noir indélébile)
- **Votre bulletin de vote** (reçu par courrier)



ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2020

Coronavirus COVID-19

Pour voter, les bons gestes à adopter

Privilégiez les heures de moindre affluence



17/03/2020

Infos pratiques

Direction des affaires générales

Hôtel de ville

1 place de la République

Rez-de-Chaussée

Tél. [01 30 69 17 00](tel:0130691700)

Lundi : 14h-19h30

Mardi au jeudi : 8h45-12h et 14h-17h

Vendredi : 14h-17h

Document(s)

[Protocole hygiène Elections municipales 2020](#)

Liens utiles

[Circulaire Ministère de l'Intérieur](#)

[PDF](#)



- [Facebook share](#)
- [Twitter](#)



Élections municipales 2020 : comment se déroule le vote ?